

Droits et devoirs des sportifs de haut niveau

Droits et devoirs

« Les étudiants conventionnés (SHN) de l'Université de Poitiers peuvent obtenir un contrat d'aménagement d'études et un certain nombre de services offerts par l'Université pour mener de concert leur formation académique et leur carrière sportive. »

Ainsi, le fait de faire votre demande de statut de sportif de haut niveau universitaire vous donne des droits et des devoirs.

Les voici :

DROITS :

- Aménagement des études sur plusieurs années, si nécessaire en fonction des spécificités de chaque institut de formation,
- L'aménagement des examens : sessions spéciales en cas de nécessité ou autres aménagements, en concertation avec l'équipe pédagogique et sur justificatif préalable à l'épreuve,
- La possibilité de choix des groupes de travaux dirigés ou de travaux pratiques lorsque l'organisation pédagogique le permet,
- L'accompagnement médical en relation avec la Médecine Préventive de l'Université
- L'accompagnement dans votre double projet (mise en place, si nécessaire, de cours, de travaux dirigés de soutien ou rattrapage sous forme de tutorat, lien facilité avec le professeur référent).
- Le suivi et l'accompagnement personnalisé en préparation physique et l'accès aux installations sportives, pour des entraînements qui vous sont dédiés exclusivement, en relation avec votre pratique sportive, dans le respect des règles de sécurité.

DEVOIRS :

En contrepartie, les étudiants bénéficiant de ces aides doivent

- apporter leur concours à l'Association Sportive de l'Université afin de la représenter lors des compétitions nationales.
- participer à 1 ou 2 séances de préparation physique au contenu individualisé par semaine sur les créneaux proposés (lundi 18h-19h30, mardi, mercredi et jeudi 12h15-13h45).

Le sportif s'engage par ailleurs :

- à être présent dans son établissement, à la demande de son Président, Doyen ou Directeur, lorsque se déroulent des manifestations (démonstrations, inaugurations, conférences...) impliquant le monde sportif et, dans la mesure du possible, de faire état de son statut d'étudiant, aidé grâce à son statut de sportif de haut-niveau, dans les médias,
- à mettre tout en œuvre afin de mener à bien à la fois son projet universitaire et ses ambitions sportives,
- à avoir une hygiène de vie compatible avec les sollicitations liées à une pratique sportive de Haut Niveau. Dans ce cadre, il est absolument interdit d'avoir recours à tout procédé pouvant être associé à du dopage,

- Le sportif s'engage à respecter cette charte sous peine de perdre son statut.